

Réf: Dossier N° 066148

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « KILI CREATION »

Siège social Bingerville, Bingerville, BINGERVILLE AYOPOUMIN
A COTE DE LA BOULANGERIE LUNE, Lot 44, Ilot 20

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 01/02/2022 , et enregistrés au CEPICI le 03/02/2022, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « KILI CREATION »

Objet : - MENUISERIE
- CRÉATIONS D'OBJET D'ART Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.

- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.

- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.

- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée

- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social 1,500,000 F CFA divisé en (150.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 150 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social : Bingerville, Bingerville, BINGERVILLE AYOPOUMIN
A COTE DE LA BOULANGERIE LUNE, Lot 44, Ilot 20

Dirigeant(s) : M HORO KIGNINLMAN (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2022-B13-00951 du 16/02/2022 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°05893/GTCA/RC/2022 du 16/02/2022

